

internationales qui prenait une importance grandissante à Ottawa et dans le reste du pays. De son côté, cette communauté ne semblait pas savoir exactement comment considérer le Ministère. Aussi bien au sein du Ministère qu'à l'extérieur, on avait généralement l'impression — sans que ce soit clairement évident, certes — que les changements profonds survenus au cours des années soixante-dix sur la scène internationale et nationale, avaient laissé le Ministère des Affaires extérieures dans l'indécision quant au rôle qu'il devait jouer.

A mon retour aux Affaires extérieures, ma tâche la plus importante fut de "faire le point" face à ces changements et d'examiner les mesures à adopter, aussi bien du point de vue de leur contenu que de la forme qu'elles prendraient.

Le gouvernement, tant sur le plan politique qu'au sein du Conseil privé, voulait appuyer cet examen. On se rendait de plus en plus compte dans les milieux gouvernementaux de la nécessité de s'affirmer dans le secteur des affaires étrangères, facteur essentiel dans la recherche de la solution de nombre des problèmes les plus urgents du moment. Ce qui faisait défaut, c'était un organisme central capable de concilier les diverses politiques canadiennes portant sur des questions internationales.

Avec l'aval et le soutien du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous avons abordé le problème en nous posant les questions suivantes:

- 1) Qu'est-ce que le gouvernement attend du Ministère?
- 2) De quelle autorité dispose et doit disposer le Ministère pour s'acquitter de ses responsabilités?
- 3) En quoi devrait-on modifier l'administration centrale et les missions — notamment leurs structures — pour que le Ministère puisse atteindre les objectifs du gouvernement?
- 4) Quelles politiques sont nécessaires en matière de personnel pour que le Service extérieur soit à la hauteur des défis auxquels doit répondre le monde actuel.

Face à ces questions, j'étais convaincu que le Ministère ne pourrait s'acquitter de ses responsabilités relatives à la conduite des relations internationales du Canada qu'en devenant un organisme central et moderne, ayant la responsabilité d'élaborer des politiques.

**Le Ministère
des Affaires
extérieures est
un organisme
central**

Il existe au sein du gouvernement peu de ministères ou d'autres organismes ayant été considérés, traditionnellement, comme des organismes centraux. Il y a, bien sûr, le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère des Finances, mais ce que l'on ignore parfois, c'est que les Affaires extérieures entrent aussi dans cette catégorie. Il est dans mon dessein de m'assurer que cette réalité soit comprise et que le Ministère agisse en conséquence.

On considère que le rôle des organismes centraux consiste à conseiller le gouver